

LES SERVICES DU SDEEG

L'URBANISME

Au vu de l'évolution des besoins du territoire, le SDEEG met à disposition des collectivités de Gironde son savoir-faire et son expertise dans le domaine de l'urbanisme.

ASSISTANCE EN MATIERE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS (ADS)

Une souplesse de gestion

Le SDEEG s'adapte au besoin des collectivités :

- Soit transmission de la totalité des actes soit choix d'une instruction à la carte selon les catégories d'acte (par exemple l'instruction peut être limitée au PC à enjeux ou permis d'aménager)
- Soit mise à disposition de personnel au sein de la collectivité (si le nombre d'actes le justifie).

Les conformités

Afin de compléter la prestation d'instruction, le SDEEG propose d'assurer les conformités des constructions du territoire à la demande. Un agent prépare le PV de récolement et le propose à la signature du maire.

DECLARATION PREALABLE	
Nouvelle demande	105 €
Annulation par le pétitionnaire avant décision	52 €
Prorogation de déclaration préalable	52 €
PERMIS DE CONSTRUIRE	
Nouvelle demande	150 €
Modificatif	90 €
Annulation par le pétitionnaire avant décision	75 €
Transfert de permis de construire	90 €
Prorogation de permis de construire	75 €
PERMIS D'AMENAGER	
Nouvelle demande	225 €
Modificatif	90 €
Annulation par le pétitionnaire avant décision	112 €
Transfert de permis d'aménager	90 €
PERMIS DE DEMOLIR	
Nouvelle demande	120 €
Annulation par le pétitionnaire avant décision	60 €
CERTIFICAT D'URBANISME	
De simple information (Cua)	30 €
Opérationnel (Cub)	60 €
Prorogation du Cu opérationnel	30 €
CONTRÔLE DE LA CONFORMITE DES TRAVAUX	
Permis de construire ou Déclaration préalable maison individuelle, instruit par le SDEEG	100 €
Permis de construire ou Déclaration préalable maison individuelle, instruit par une autre entité	200 €
Permis de construire ou Permis d'aménager ERP collectif, instruit par le SDEEG	200 €
Permis de construire ou Permis d'aménager ERP collectif, instruit par une autre entité	280 €

CONSEIL DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE

Veille technique et juridique

Envoi d'informations régulières, renseignements ponctuels, assistance dans les différentes procédures d'urbanisme.

Des formations pour les instructeurs et services urbanisme des collectivités

Une formation par an pour les services communaux et intercommunaux existants (pour toute formation supplémentaire, une participation de 100 €/formation sera demandée). Quelques exemples de formation :

- L'instruction d'un dossier de demande de travaux pour un Etablissement Recevant du Public (ERP)
- L'instruction des permis d'aménager
- Instruire en loi littoral
- Le récolement.



Accompagnement dans les démarches de planification

Définition du cahier des charges permettant l'élaboration d'une carte communale, d'un PLU ou d'un PLUI, accompagnement dans les procédures permettant la mise en compatibilité entre l'outil de planification et un projet communal (révision ou modification du PLU...).

Accompagnement pour intégrer d'autres outils dans la planification urbanistique :

- articulation avec le Plan Climat air Energie Territorial (PCAET),
 - intégration d'un schéma communal de défense incendie,
 - avis sur la compatibilité avec d'autres planifications - SCOT, SRADET,...

COMMUNES	
0-500 habitants	200 €
500-2500 habitants	400 €
2500-5000 habitants	800 €
> 5000 habitants	1 200 €

EPCI	
< 30 000 habitants	1 200 €
> 30 000 habitants	2 400 €

Accompagnement à l'élaboration d'un document d'urbanisme

Le SDEEG propose un accompagnement dans l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme pour toutes communes ou EPCI, adhérent(es) ou non à son service Urbanisme. Les opérations concernées sont : PLU, PLUI, Carte communale. L'accompagnement proposé sont le conseil, l'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche, la mise en compatibilité avec les enjeux énergie climat,...

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	
Montant forfaitaire Hors Taxes	390 €/jour
Accompagnement Accord cadre désignation d'un Bureau d'Etudes Urbanisme communes ayant confié l'instruction au SDEEG	5% sur les prestations HT
Accompagnement Accord cadre désignation d'un Bureau d'Etudes Urbanisme pour toutes les autres communes du département	8% sur les prestations HT

DEMATERIALIZATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Désormais, la loi impose aux collectivités de transmettre à l'État et publier au Géoportail de l'Urbanisme les versions numérisées et géolocalisées de leurs documents. Dans le prolongement de son assistance en matière d'urbanisme et grâce à l'appui d'un service SIG constitué, le SDEEG propose les prestations suivantes aux communes :

- Lancement d'un marché commun de dématérialisation afin de faire bénéficier les communes de tarifs attractifs,
- Accompagnement des territoires au reversement de ces données au Géoportail de l'Urbanisme,
- Suivi des mises à jour des documents numériques,
- Accès permanent aux documents numérisés à travers le Système d'Information Géographique du SDEEG et les Systèmes d'Information des territoires.

Les documents d'adhésion sont téléchargeables sur le site du SDEEG à la rubrique "Médiathèque Numérique/Adhésion Compétences"

Nous contacter

☎ 05 56 16 19 45 - urbanisme@sdeeg33.fr

Quentin **Mitrope**, *chef de service*
Delphine **Bernier**, *Assistante*

Le service est divisé en 4 secteurs :

Nord - Sud - Ouest - Est

Trois instructeurs par secteur sont en charge d'étudier et de rendre un avis sur les dossiers qui leur sont confiés.

Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde

12 Rue du Cardinal Richaud, 33300 Bordeaux

Tél. 05.56.16.10.70 - contact@sdeeg33.fr

www.sdeeg33.fr